

**COMMUNE DE MOISSAC**

ARRONDISSEMENT  
DE  
CASTELSARRASIN

**EXTRAIT  
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**L'AN DEUX MILLE DOUZE LE 04 Mai (04/05/2012)**

Le Conseil municipal de la Commune de Moissac étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation faite le 27 avril, sous la présidence de Monsieur NUNZI Jean-Paul, a été appelé à délibérer sur les questions suivantes :

**ÉTAIENT PRESENTS:** M. Jean-Paul NUNZI **Maire,**

Mme Marie CAVALIE, M. Pierre GUILLAMAT, Mme Marie CASTRO, M. Guy-Michel EMPOCIELLO, Mme Martine DAMIANI, M. Rolland ROUX, Mme Marie DOURLENT, **Adjoints,**

M. Alain JEAN, Mme Eliane BENECH, M. Didier MOTHEs, Mme Nicole STOCCO, M. Georges DESQUINES, Mme Estelle HEMMAMI, M. Franck BOUSQUET, M. Abdelkader SELAM, Mme Christine FANFELLE, M. Richard BAPTISTE, M. Guy ROQUEFORT, M. Gilles BENECH, M. Claude GAUTHIER, **Conseillers Municipaux**

**ÉTAIENT REPRESENTES :**

M. Bernard REDON (représenté par M. EMPOCIELLO) **Adjoints,**

M. Philippe CHAUMERLIAC (représenté par M. NUNZI), Mme Christine LASSALLE (représentée par Mme DAMIANI), Mme Nathalie DA MOTA (représentée par M. MOTHEs), M. Gérard VALLES (représenté par Mme FANFELLE), Mme Colette ROLLET (représentée par M. ROQUEFORT), Mme Carine NICODEME (représentée par M. BENECH), Mme Nathalie GALHO (représentée par M. GAUTHIER), **Conseillers Municipaux**

**ÉTAIENT EXCUSES :**

Mme Hélène DELTORT, **Adjoint,**

Mme Odile MARTY-MOTHEs, **Conseillère Municipale**

**ÉTAIENT ABSENTS :**

M. Gérard CHOUKOUD, M. Patrice CHARLES, **Conseillers Municipaux**

M. Pierre GUILLAMAT est nommé secrétaire de séance.

**19 – 04 Mai 2012**

**BUDGET DE L'EAU – PROJET DE COOPERATION INTERNATIONALE**

Rapporteur : Monsieur JEAN

**Vu** la Loi n° 2005 – 95 du 09 février 2005, dite Loi Oudin

**Vu** le Grenelle de l'Environnement ;

**Vu** la solidarité internationale ;

**Vu** la mise en place d'un programme de coopération internationale.



**Considérant** que le programme de coopération internationale pourrait consister en l'ouverture d'un nouveau puits dans la ville de Al Réceifa (Jordanie).

**Considérant** que pour réaliser ce dossier, il est nécessaire de s'appuyer sur deux associations (« Pour l'Amour de l'Orient », « ACAD »).

**Considérant** que tous les frais pour la constitution de ce dossier ont été évalués à 5 000 €uros et que le montant de 5 000 €uros, ligne participation, a été inscrit au budget de l'eau.

**Considérant** que les frais de déplacement seront financés à caractère privé.

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal un premier versement d'une participation à l'Association « Pour l'Amour de l'Orient » d'un montant de 2 500 €uros.

**Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré,  
A 28 voix pour et 1 abstention (Mme Rollet)**

**APPROUVE** le premier versement d'une participation d'un montant de 2 500 €uros à verser à l'Association « Pour l'Amour de l'Orient »,

**IMPUTE** la dépense sur le budget de l'eau 2012.

Pour copie conforme

Moissac le 09 Mai 2012

Le Maire,



Jean-Paul NUNZI



Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal de TOULOUSE dans un délai de 2 mois à compter  
De la transmission en préfecture le :  
De sa publication et/ou notification le :